

**Comité des fêtes
Es de Sailho**



Place Bertrand-Menvielle
65170 SAILHAN
Ass. n° W652000336
esdesailho@gmail.com
06.38.74.75.77

Sailhan, le 06 mars 2024

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire Mairie de Sailhan le 05 mars 2024

Ordre du jour :

- Démission de la secrétaire actuelle.
- Election d'un nouveau bureau.
- Changement des statuts de l'association.
- Questions diverses.

1. Compte-rendu :

La réunion commence à 18h00.

Le Président remercie les membres pour leur présence et leur engagement pour l'association.

Le quorum étant inférieur à 50 %, cette assemblée ne peut valider les décisions prises. Toutefois les différents points de l'ordre du jour ont été discutés.

Une nouvelle assemblée sera reprogrammée après 15 jours et délibérera sans quorum sur les points soumis au vote.

Les bons pour pouvoir seront joints à la convocation afin de permettre aux absents de s'exprimer via un membre présent.

1.1. Démission de la secrétaire de l'association et élection d'un nouveau bureau :

Un événement inattendu s'est produit avec la démission de la secrétaire, Madame Léa MOUDENS survenue seulement 24 heures après sa nomination. Cette situation a exigé une réaction immédiate, car selon les statuts du comité, le bureau doit être composé d'au moins trois membres. En conséquence, il a été décidé de procéder à une élection pour constituer un nouveau bureau afin de garantir le bon fonctionnement et la représentativité de l'association.

Le quorum n'étant pas atteint, l'élection du nouveau bureau se fera lors de la prochaine réunion.

1.2. Changement des statuts de l'association :

Pendant l'assemblée générale, un nouveau modèle de statuts a été proposé, comprenant trois modifications majeures. Tout d'abord, il a été suggéré de remplacer l'exigence du quorum à 50% par un scrutin à la majorité pour les prises de décision. Cette mesure vise à simplifier le processus décisionnel et à permettre une prise de décision plus efficace au sein de l'association.

Ensuite, il a été proposé de mettre en place une cotisation d'adhésion de 10€, qui serait déduite du prix d'un repas lors des événements organisés par l'association.

Enfin, une autre modification importante consiste à introduire deux types de membres : les membres actifs, qui résident à Sailhan et ont le droit de vote, et les membres adhérents, qui n'ont pas de lieu de résidence à Sailhan et n'ont pas de droit de vote. Cependant, un membre adhérent pourrait faire une demande auprès du bureau pour devenir membre actif, offrant ainsi une flexibilité aux personnes intéressées à s'impliquer davantage dans les activités de l'association.

Ces propositions de modification des statuts ont été discutées en détail lors de l'assemblée générale, et leur adoption éventuelle sera soumise au vote lors de la prochaine assemblée générale de l'association.

1.3. Questions diverses :

1.3.1. Transhumance :

La planification de la transhumance a débuté lors de cette réunion.

Des travaux en cours jusqu'au 06 juin 2024 posent un problème d'accès à Fredancon via la départementale.

Il faut planifier avec les éleveurs participant à l'évènement la montée depuis Sailhan en prenant en compte ce problème.

Lors de la prochaine AG, un emploi du temps de cette journée devra être proposé.

L'assemblée générale est close à 19h00.

Le président

Benjamin CIEMNIEWSKI

Diffusion :

Tous les adhérents.

Portail commune de Sailhan.